

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER DE LA FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES REUNI LE 25 MARS 2021

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les membres élus, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Yolaine Parisot, Jacques Paviot, Patrick Savidan, Graciela Villanueva.

Collège B : Patricia Corchète, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Sébastien Malaprade, Virginie N'Dah-Sekou, Roberto Poma, Stéphanie Wojcik.

Collège BIATSS : Martine Gail

Collège représentant extérieur : Aude Portalier

Collège « étudiants » : Océane Layec, Juline Clémenceau, Marie Sébin, Duncan Nollet, Alison Queru, Jonas Ego, Emelyne Liotté, Anne Nguyen

Parmi les membres invités étaient présents : Eric Athenot, Denis Bousch, Jean Estebanez, Séverine Grelois, Baptiste Lavat, Alejandro Roman Antequera, Antoine Servel, Marie-Noelle Campana, Anne Raffarin, Claire Sotinel.

Parmi les membres de droit étaient présents : Karine Bellance, Karine Bergès.

1. Approbation des PV des conseils du 19 novembre 2020 et du 21 janvier 2021

Anne-Lise Humain-Lamoure indique que Guillaume Marche, Donna Kesselman et Graciela Villanueva ont transmis des amendements sur les PV et les en remercie. Ils corrigent notamment de nombreuses coquilles du verbatim. Elle rappelle que les PV sous forme de verbatim ne peuvent pas être modifiés en compte-rendu.

Après plusieurs remarques et échanges puis lecture des procurations, les PV des Conseils de gestion du 19 novembre 2020 et du 21 janvier 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Yolaine Parisot demande en préambule pourquoi les demandes de création de formation dans le cadre de l'EUR FRAPP n'ont pas été mises à l'ordre du jour.

Il est répondu que cette demande sera traitée lors de la prochaine commission pédagogie, pour un passage au vote lors du prochain Conseil (voir actualités – agenda).

2. Actualités

Agenda

1^{er} avril : commission pédagogie

8 avril : commission statut

6 mai : conseil de gestion plénier et restreint (dont l'examen des demandes de CRCT qui a été repoussé pour correspondre au calendrier national)

Appel à projet de transformation pédagogique

Comme tous les ans, cet appel interne à l'université demande aux composantes de transmettre des projets collectifs en nombre très limité. Deux projets ont été déposés par l'UFR pour des financements de l'établissement :

- Projet « Mieux réussir en L1 » afin de financer des tutorats et des cours de renforcements pour les étudiants. Ce projet reste identique à celui formulé l'an dernier.
- Projet « Accompagner les étudiants en mode projet » afin de financer un environnement numérique de travail complet pour une soixantaine d'étudiants sur leur ordinateur portable personnel, au moyen de machines virtuelles qui leur permettront de travailler à leur domicile (hors période Covid). Ce projet implique l'acquisition d'un serveur et de licences de logiciel (suite adobe, etc.).

Point sur la structure administrative

Elsa Latour a rejoint le 1^{er} mars l'équipe du pôle recherche sur le poste de graphiste-assistant aux équipes de recherche. Charlotte Planiol qui occupait le poste auparavant suit actuellement une formation en communication-marketing en FA et effectue un stage dans une banque.

COVID et situation sanitaire

Concernant les attestations professionnelles à destination des enseignants – uniquement pour des déplacements récurrents, une procédure a été mise en place afin d'automatiser l'édition d'attestations. Elles pourront ainsi être transmises rapidement.

Les sorties pédagogiques sont *a priori* autorisées, mais le décret n'est pas totalement clair. Il a été transmis aux départements concernés.

D'une manière plus globale, Anne-Lise Humain-Lamoure fait un point sur la situation sanitaire : les informations transmises montrent que la situation va rester incertaine jusqu'en juin, voire juillet.

Au niveau de l'Université, deux composantes viennent de basculer leurs cours en distanciel à 100% en raison de clusters. Concernant l'UFR LLSH, aucun cluster n'a été signalé. D'autre part, il semble que les décrochages d'étudiants restent limités. Quant aux enseignements en présentiel, ils reviennent au moins une fois par semaine : 55% des étudiants inscrits en première année, 36% des étudiants de L2, 44% des étudiants de L3, 44% des étudiants de M1, et « seulement » 4% des étudiants en M2 (beaucoup sont en stage ou dans la rédaction de leur mémoire). Enfin, le « mentorat » d'accompagnement étudiant est en cours d'organisation.

3. Vote des modalités d'examens du second semestre

Anne-Lise Humain-Lamoure propose de conserver le dispositif du 1^{er} semestre.

Jean-Marc Leblanc le rappelle : une ou plusieurs épreuves ont lieu en présentiel pour chaque niveau de formation dans un créneau de 4 heures. Ce dispositif peut concerner des épreuves qui devaient relever initialement du contrôle continu.

Il rappelle que les examens auront lieu du 10 au 22 mai. Les convocations doivent donc partir le 26 avril au plus tard. Le service scolarité transmettra des propositions de calendrier d'épreuves en présentiel, et de transmission des devoirs maisons. Cette base pourra être modifiée par les départements selon leurs contraintes pédagogiques.

Une question est posée sur les MEEF : il est confirmé que les colles (examens blancs) peuvent être tenues en présentiel.

Une question est posée sur le DELCIFE, dont les dates d'examen sont normalement programmées du 24 au 28 mai. Le DELCIFE a été rattaché à l'UFR LLSH après le vote du Conseil de gestion des périodes d'examens. L'UFR va tenter de placer des créneaux de 4h, mais sans pouvoir garantir ces dates précises.

Jean-Marc Leblanc présente les aménagements des modalités de contrôle des connaissances rendus sur le modèle du 1^{er} semestre dans le cadre de la crise Covid.

Une question est posée sur l'appui technique aux enseignants pour l'aménagement des épreuves en ligne : un premier envoi de ressources avait été fait par le CIDP et Jean-Marc Leblanc. Un deuxième envoi est prévu très prochainement, le CIDP ayant envoyé ce jour de nouvelles ressources numériques. Virginie N'Dah-Sekou précise que, dans EPREL, la rubrique « aide » fournit des informations pour l'évaluation à distance.

Le Conseil adopte à l'unanimité les modalités d'aménagement proposées et le dispositif pour les examens.

4. Vote de crédits pédagogiques en master

Une seule demande a été reçue pour deux étudiantes du Master LLCCI Anglais. Il s'agit d'une demande d'inscription à une *Summer school* de linguistique informatique de l'université de Birmingham du 5 au 8 juillet 2021. Myriam Baron précise que la demande respecte l'ensemble des cadres de l'UFR, tant pédagogique que financier, et propose de donner un avis positif à cette demande d'environ 190€ (90€/personne).

Le Conseil vote à l'unanimité l'attribution de crédits pédagogiques en master.

Claire Sotinel demande si un étudiant de Master 1 qui s'inscrirait à la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, seule bibliothèque ouverte, pourrait rentrer dans ce cadre. Myriam Baron indique que cela rentrerait dans le cadre, et que l'enveloppe annuelle globale votée initialement est de 1 000€. Elle rappelle que si un montant devait dépasser l'enveloppe, les laboratoires pourraient également être mis à contribution pour un cofinancement dans la mesure où les masters sont adossés aux laboratoires de recherche.

5. Vote de la commission d'examen des vœux en L1

La commission d'examen des vœux Parcoursup de L1 s'organisera comme l'an dernier en sous-commissions par mention et parcours. Jean-Marc Leblanc rappelle le calendrier :

- 11 mars : date limite de formulation des vœux
- 8 avril : confirmation des vœux
- 9 avril au 20 mai : étude des vœux par l'UFR – les dossiers seront envoyés aux collègues pour examen
- Avant le 20 mai : organisation d'une commission d'examen des vœux en visioconférence afin d'harmoniser les avis.

Il présente le tableau des référents de département, responsables L1, et responsables PE (Plan étudiant) pour vérification. Après modifications et remarques

La commission d'examen des vœux en L1 est votée à l'unanimité.

Anne-Lise Humain-Lamoure précise que, hors double-licences et parcours LAS, les formulations de vœux non-confirmées sont en baisse.

Suite à une question de Fabienne Moine, Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que les critères sont les mêmes que l'an dernier, et qu'ils ont été votés en début d'année.

6. Vote d'une salle des doctorants à titre expérimental

Karine Bergès rappelle que la proposition examinée fait suite à une demande de salle de travail portée par les représentants des 140 doctorants de l'UFR LLSH. Après un échange constructif, cette proposition a été présentée à la commission recherche du 18 février dernier auprès des membres de la commission et des directions des laboratoires. La commission a émis un avis favorable et s'est prononcée pour l'utilisation à titre expérimental et pour une durée de deux ans de la salle i1-242. A la fin de cette expérimentation, un bilan sera réalisé.

Un co-portage pourrait être fait par l'UFR, les laboratoires de recherche et l'école doctorale (ED). Claire Oger, la nouvelle directrice de l'école doctorale « Cultures et sociétés », sous réserve de l'avis du conseil de l'ED, a émis un avis favorable à cette salle et à un éventuel financement. Il s'agit notamment de financer le mobilier et une imprimante avec cartouche. Les laboratoires prendraient en charge l'achat d'ordinateurs fixes à hauteur d'un poste par laboratoire. Un appel à faire remonter les besoins en logiciels a été également lancé auprès des doctorants, afin d'équiper ces ordinateurs en logiciels nécessaires au plus grand nombre.

Claire Oger a indiqué qu'un éventuel financement serait voté par l'école doctorale « Cultures et sociétés » en mai 2021. Cela permettrait d'envisager une ouverture en septembre 2021, sous condition également de l'acceptation d'un règlement intérieur.

Virginie N'Dah-Sekou ne remet pas en cause la demande des doctorants, qui paraît légitime, mais tient à souligner qu'actuellement, le département LEA Sénart ne dispose d'aucun bureau pour les enseignants. Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que, lors du précédent déménagement, le département avait demandé un grand bureau commun et précise que dans le cadre des ouvertures de formation et pour tenir compte des recrutements à venir, elle a formulé des demandes à l'IUT Sénart-Fontainebleau pour avoir des locaux plus adaptés.

Graciela Villanueva demande si l'école doctorale « Ville, Transports et Territoires » et le Lab'Urba contribueraient à cette initiative.

Il est répondu que, dans la mesure où les doctorants rattachés à cette école doctorale et à cette unité de recherche disposent de locaux dans le bâtiment Bienvenue à Champs-sur-Marne, ils ne seront pas associés au projet, mais pourront ponctuellement se rendre dans ces locaux à l'invitation des autres doctorants. En outre une demande similaire a été faite sur le site d'UGE.

Claire Sotinel précise qu'il faudrait également associer les doctorants rattachés à l'UFR sans être dans les écoles doctorales de l'UFR. Karine Bergès souligne que ces doctorants sont bien pris en compte.

Anne-Lise Humain-Lamoure propose au Conseil de voter le principe de l'attribution à titre expérimental, pour une durée de 2 ans, de la salle i1-242 pour les doctorants inscrits dans l'UFR LLSH, et son retrait d'ADE en tant que salle de cours/de réunion.

Le Conseil vote à l'unanimité le principe d'une salle des doctorants à titre expérimental.

7. Vote sur le co-financement d'un contrat doctoral

La commission recherche du 18 février a acté que les laboratoires ne souhaitent pas participer au dispositif de cofinancement laboratoire/UFR d'un demi-contrat doctoral. Karine Bergès précise que la commission n'a pas eu de position consensuelle sur le dispositif lui-même et que Claire Oger lui a indiqué, qu'à titre personnel, elle était favorable à étendre le dispositif et aborderait la question avec les autres membres de l'école doctorale « Cultures et Sociétés ». Deux points conditionnent le vote éventuel de ce financement : un point budgétaire et un point sur la procédure à suivre.

Guillaume Marche précise avoir compris qu'il n'y a pas eu de consensus de la commission recherche sur ce financement de manière pérenne. Il ajoute que le conseil de laboratoire d'IMAGER s'est positionné contre ce dispositif mais plutôt pour une demande d'allocation complète et de fléchage pour les lettres et sciences humaines. Sans parler à la place de Claire Oger, il rappelle que sa candidature ne mentionnait pas spécifiquement de cofinancement par les composantes mais d'autres sources de cofinancement.

Karine Bergès explique que, lors de l'entretien qu'elle a eu avec Claire Oger, cette dernière s'est montrée favorable à tout dispositif permettant d'augmenter le nombre de contrats doctoraux.

Myriam Baron précise que d'autres possibilités de financement ont été évoquées lors de la commission recherche, comme les demi-financements proposés chaque année par l'ADEME. Ce dernier exemple souligne qu'en allant chercher des financements à l'extérieur de l'UFR LLSH et des unités de recherche ce dispositif de contrat doctoral co-financé est susceptible de ne pas peser sur les composantes. C'est ce qui s'est passé lors de la première campagne à l'UFR ST ou encore à l'UFR SESS STAPS.

Sur un plan budgétaire, le coût serait de 15 000 € à trouver, dont 10 000 € pris sur l'enveloppe des crédits pédagogiques et 5 000 € sur l'enveloppe budgétaire *Pilotage*, ce qui permet de ne pas toucher à la partie enseignement/pédagogie.

Myriam Baron rappelle qu'elle avait proposé que les 5 000 € « pris » finalement sur la partie *Pilotage* du budget de l'UFR LLSH soient pris sur les reliquats des unités de recherche. En effet, un état des reliquats des laboratoires sur les trois dernières années établi grâce à Jean-Louis Bayle, fait ressortir des sommes non engagées fluctuant entre 9 000 € et 29 000 €. Après échanges et discussions, les directions de laboratoire ne souhaitaient pas un tel montage.

Myriam Baron rappelle enfin que la pérennisation de ce dispositif est soumise à l'évolution des ressources propres de l'UFR LLSH. Si ces dernières continuent de diminuer, le dispositif sera suspendu. Les projets d'ouverture ou de transformation de formations en alternance, et les projets de redynamisation de la FC Anglais devraient permettre de dégager les marges nécessaires.

Karine Bergès précise également la réflexion sur une commission *ad hoc*, si le dispositif était pérennisé. Les pistes évoquées pourraient comprendre les directions des écoles doctorales, les directions de laboratoires, et les membres HDR de la commission recherche.

Yolaine Parisot s'interroge sur le fait que, lors des précédents Conseils, la pérennisation était d'emblée présentée comme acquise, et entraînerait en troisième année l'engagement d'une somme conséquente. A cet égard, au-delà de la somme de 10 000 euros prise sur l'enveloppe budgétaire, elle demande quel est l'ordre de grandeur du reliquat de l'UFR en fin d'exercice. Enfin, la commission *ad hoc* est-elle le fait d'un programme scientifique spécifique de l'UFR ?

Myriam Baron précise qu'il était difficile d'y voir clair sur la situation budgétaire en septembre 2020. L'analyse des reliquats a été réalisée sur trois exercices et permet de voir qu'il y a des marges qui supposent des choix collectifs. Sur la pérennisation, il faut prendre en compte le fait que le financement extérieur à la Présidence peut être trouvé ailleurs qu'au sein de l'UFR, via des partenariats (par exemple l'ADEME, pour reprendre l'exemple déjà mentionné).

Stéphanie Wojcik précise qu'il convient de vérifier, pour pérenniser le système, de pouvoir disposer de 15 000 € par an. Claire Sotinel souligne cela en indiquant qu'une pérennisation (un nouveau contrat par an) signifie une montée en charge de 15 000€ par an.

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle qu'une montée en charge à 45 000 € signifie donc 3 années consécutives durant lesquelles il n'y aurait pas eu de financement externe et si le budget de l'UFR le permet. En Commission recherche de l'université, il a été également indiqué que 7 demi-contracts doctoraux seraient fléchés SHS, en plus des trois contrats doctoraux « pleins » attribués par cette même Commission.

Anne Raffarin indique qu'elle avait compris par erreur, lors de la commission recherche du 18 février, que chaque laboratoire pourrait s'il voulait soutenir un doctorant mettre 5 000€ pour financer un contrat. La mutualisation inter laboratoire rend la chose beaucoup plus faisable et renforce la cohésion entre les laboratoires. Il serait peut-être possible d'alterner les contrats un an sur deux pour relâcher la pression financière.

Myriam Baron confirme qu'elle a bien présenté un reliquat inter laboratoires d'un minimum de 9 000 € sur les 3 dernières années et qu'il était possible de mutualiser une partie de ces reliquats pour financer le tiers du demi-contrat doctoral de l'UFR LLSH.

Claire Sotinel reste gênée par certains éléments de ce dispositif : l'idée de prélever par l'UFR de façon mutualisée les reliquats des laboratoires va contre l'autonomie des unités de recherche et de leur budget. Pour ce qui est de financer *via* des fonds externes, il y a tout un chantier à monter, et si des financements devaient être trouvés, l'UFR n'aurait pas à intervenir. Elle ne comprend toujours pas à quel moment la commission *ad hoc* interviendrait dans le processus entre des candidatures susceptibles de bénéficier d'un financement de l'UFR et la décision de la Commission recherche. Enfin, elle alerte sur le fait que Claire Oger doit également s'en remettre au conseil de l'école doctorale « Cultures et Sociétés », et que la répartition des rôles entre le jury d'attribution des bourses de cette école doctorale et la commission *ad hoc*, dont la composition ne pose pas de problème, mais dont la fonction interpelle.

Pour répondre au dernier point de l'intervention de Claire Sotinel, Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que l'UFR dispose de doctorants rattachés à plusieurs écoles doctorales et que le périmètre de l'école doctorale « Cultures et Sociétés » recoupe celui de plusieurs composantes. Ce sont donc des instances avec des périmètres différents. Le Conseil d'UFR n'a pas de prise à avoir sur le Conseil de chacune des écoles doctorales, et inversement. La proposition qui est faite par l'université est d'offrir des cofinancements. La question est de savoir si l'UFR LLSH souhaite profiter de cette opportunité ou non.

Sur la question du programme scientifique qui fonderait la sélection, à l'heure de la LPR et des PIA qui réduisent les libertés académiques, la politique scientifique de l'UFR consiste en un soutien à la diversité des recherches et des formations à la recherche – c'est un engagement politique pris dans notre profession de foi lors de la dernière élection. Concernant le processus, en se fondant sur les retours des autres UFR, on pourrait imaginer un appel à candidature dans toute l'UFR demandant un dossier qui comporterait nécessairement l'avis préalable d'un directeur de thèse, d'un laboratoire et d'une école doctorale. Ensuite les candidatures seraient classées par une commission *ad hoc* proche de la commission recherche de l'UFR. Les dossiers seraient ensuite transmis à la Commission recherche de l'université qui statuerait en dernier ressort, comme pour les contrats « complets ». Les dossiers devraient donc obligatoirement passer par une direction de thèse, une direction de laboratoire, une direction d'ED, voire un Conseil de laboratoire et un Conseil d'ED. La commission *ad hoc* aurait la possibilité de ne pas prendre de dossier si tous les critères, y compris financiers, n'étaient pas réunis.

Donna Kesselman s'étonne du fait qu'elle a l'impression d'avoir la même discussion que celle du Conseil de novembre mais à l'envers. Cette fois, Myriam Baron a indiqué qu'on a trouvé des moyens financiers et Anne-Lise Humain-Lamoure a indiqué qu'il ne fallait pas fermer la porte. Elle demande précisément pourquoi demander au Conseil de voter ce principe alors que ce ne serait pas la position de la commission recherche de l'UFR, où il n'y a pas eu consensus, et donc pas une proposition de la commission recherche. Ce qui pose la question des prérogatives de cette commission, à l'heure de la refonte des statuts. Par ailleurs, les considérations et problèmes évoqués par les membres de la commission recherche portent sur le fait de voir un glissement de la logique temporaire des contrats demi-financés à une pérennisation. Elle se demande quelle légitimité cette commission *ad hoc* pourrait avoir. De plus, la recherche de financements extérieurs pourrait avoir comme biais de favoriser les recherches appliquées et *à la mode*. Enfin, quelles sont les attributions scientifiques que se donne l'UFR pour financer la recherche, notamment par rapport aux écoles doctorales ?

Myriam Baron répond que la commission recherche fonctionne comme toutes les autres commissions qui émanent du conseil de gestion : elle examine, elle propose des choses et le Conseil de gestion peut être d'accord, ou non, avec ces propositions, quelles qu'elles soient. Le deuxième point, symptomatique, c'est qu'au cours de cette commission recherche, au cours de laquelle ont beaucoup été discutées les modalités de financement, et finalement très peu la construction d'un dispositif, ce sont les directions de laboratoire qui se sont beaucoup exprimées. Deuxième élément sur la recherche financée par l'extérieur : la recherche appliquée ou qui fait plaisir aux gouvernants ne constitue pas la totalité de la réalité, il existe aussi des exemples ou des projets qui « nous » tiennent à cœur et qui sont financés parce que jugés pertinents. Qu'il y ait des inégalités entre les disciplines qui peuvent émerger sur ce type de dossier paraît évident. Pour ce qui est des financements, Myriam Baron ne renie pas ce qui a été dit en novembre. Il y a eu, depuis novembre, une meilleure vision budgétaire et un arbitrage en

termes de fonctionnement général et de répartition budgétaire. Il s'agit de proposer une orientation budgétaire de l'UFR qui suppose des choix collectifs et de la voter.

Karine Bergès ajoute que, par rapport à novembre, il n'y avait pas de cadre existant ou proposé, ce qui est différent aujourd'hui. Elle rappelle que l'UFR comporte bien un « R », qu'elle doit s'en saisir et ne pas laisser le champ de la recherche uniquement aux écoles doctorales. S'il y a une opportunité, il faut s'en saisir.

Guillaume Marche approuve sans réserve le consensus sur le « R » de recherche, même s'il note qu'il y a peut-être une absence de consensus sur la forme que doit prendre cette politique. Il rappelle également qu'un cadre bien défini existait en 2020 mais que le Conseil à la majorité n'a pas suivi ce cadre. Si, la commission recherche attribue les allocations en 2021 comme elle l'a fait en 2020, elle le fera sur la base du classement des écoles doctorales, puisqu'en 2020 elle n'a pas étudié les dossiers sur le fond.

L'avant dernier point sur lequel il souhaite intervenir est qu'il n'y a pas pour lui de disqualification de la recherche appliquée, mais sur la manière de garantir une égalité de traitement entre dossier avec financement et ceux sans. Il note également que dans les fléchages SHS, le « L » disparaît souvent. De plus, il a du mal à voir comment la commission pourrait garantir l'égalité de traitement entre sujet « finançables » et « non-finançable ». Enfin, il y a deux semaines, Claire Sotinel avait fait des remarques et des propositions pour employer les 15 000€ de marge budgétaire pour favoriser la passerelle master-doctorat.

Yolaine Parisot, pour revenir sur ce qu'a dit Karine Bergès, est d'accord pour le 'R' de recherche qui signifie pour elle qu'il y a des laboratoires dans les UFR. Elle entend bien qu'il y ait une politique recherche de l'UFR mais une commission ad hoc évoque, pour elle, un fléchage des contrats doctoraux sur des sujets précis, comme dans les Labex par exemple. Elle précise que le cadre qu'il s'agit de définir n'est pas clair pour le moment. De plus, le fait même de l'élaborer signifie une pérennisation du dispositif, alors que les propositions budgétaires qui sont faites ne semblent pas le permettre. Pourquoi donner par anticipation l'impression de renoncer à des allocations complètes ?

Anne-Lise Humain-Lamoure précise qu'il y a peut-être une confusion : la Commission recherche de l'université utilise pour les contrats complets les classements des écoles doctorales, mais pour le vote sur les 8 demi-contrats en 2020, elle s'est fondée sur des dossiers proposés par les co-financiers (quels qu'ils soient). Encore une fois, elle rappelle que, dans les UFR concernées, il y avait eu une sélection. Elle propose de soumettre au vote la proposition suivante : Etes-vous pour ou contre, un contrat doctoral cofinancé par l'UFR pour l'an prochain et dont l'attribution sera soumise à une procédure propre à l'UFR, ce contrat pouvant s'inscrire dans plusieurs écoles doctorales ?

Donna Kesselman demande la possibilité de reporter le vote afin d'avoir un échange contradictoire, avec l'ensemble des données, des interventions de la présidence et des responsables des écoles doctorales et des laboratoires.

Virginie N'Dah Sekou souhaite apporter deux précisions : la question aujourd'hui relève du financement. Si c'est l'UFR qui finance, il est logique qu'elle ait son mot à dire sur ce financement. Elle s'interroge également sur le périmètre de la commission qui exclut les Maîtres de conférences.

Stéphanie Wojcik souhaite obtenir des précisions sur la composition de la Commission recherche et sur les commissions en général ainsi que sur les modalités d'élection.

Il est répondu que la Commission recherche de l'UFR est composée comme d'autres commissions de membres du Conseil élus par le conseil.

Après un nouveau décompte des votants et des procurations, la proposition est adoptée à la majorité. 17 voix « pour », 4 voix « contre » et deux abstentions.

Anne-Lise Humain-Lamoure précise qu'elle s'engage à procéder à l'affichage des membres des commissions.

8. Information sur des tarifications en formation continue

Suite à un cadrage de la tarification de la formation professionnelle (réunissant formation continue et formation en alternance) votée par le Conseil d'Administration, un travail de fond a été mené au niveau de l'université sur les tarifs de ces formations dans l'ensemble des composantes.

Ce travail fait suite aux évolutions induites par la loi *Liberté de choisir son avenir professionnel*, qui a centralisé le paiement des frais de formation de l'apprentissage et de la formation continue, dont les contrats de professionnalisation, auprès d'un financeur unique, France Compétences. Ce financeur fait ainsi l'intermédiaire entre les organismes de formations et les OPCO (opérateurs de branche). France Compétences étant en déficit, il a été annoncé que les financements baisseront l'an prochain, avec une baisse potentielle des coûts contrats. Afin de limiter ces velléités de négociation à la baisse, le Conseil d'administration a demandé *a minima* d'aligner les tarifs de la formation continue sur les coûts de l'apprentissage si ceux-ci étaient plus élevés, ou de relever ces tarifs à un niveau correspondant à une fourchette haute identifiée dans les formations d'une même mention, si les tarifs de l'apprentissage étaient peu élevés.

Le tableau suivant représentante les nouveaux tarifs « entreprise » :

NIVEAU	MENTION / SPECIALITE	PARCOURS / OPTION	TARIF_ ENTREPRISE	FORMATION EN APPRENTISSAGE	
				COÛT D'AMORCAGE APPRENTISSAGE	NPEC (*)
LPRO	LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA COMMUNICATION	CHARGÉ-E DE COMMUNICATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ASSOCIATIONS	6 800,00 €	6 800,00 €	6 711,00 €
LICENCE	LICENCE en FC diffuse		2000 € /an	sans objet	sans objet
MASTER	MASTER en FC diffuse	+	7500 € /an	sans objet	sans objet
DEUST	BUREAUTIQUE ET MULTIMEDIA (2ème année)		7 600,00 €	7 600,00 €	NC
LPRO	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES URBAINS		6 800,00 €	6 800,00 €	NC
MASTER	GEOGRAPHIE	GEOMARKETING (2 années en FC)	15 000,00 €	7 500,00 €	NC (en géographie)
MASTER	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	MANAGEMENT INTERNATIONAL TRILINGUE (2 années en FC)	15 000,00 €		5 373,00 €

* NPEC : Niveau de prise en charge (coût contrat apprentissage imposé par France Compétences)

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle qu'il s'agit de tarifs « entreprise », il existe des tarifs individuels plus raisonnables, voire une gratuité dans certains cas, notamment pour les demandeurs d'emploi. Il y a également pour les entreprises la possibilité de négocier ces tarifs.

Donna Kesselman s'interroge sur la diminution des étudiants en FC au sein du Master LEA et s'il s'agit d'un mouvement de fond. Elle souhaite également savoir si des actions de prospection sont menées auprès des entreprises.

Anne-Lise Humain-Lamoure précise qu'effectivement, de manière générale, les entreprises souhaitent ne financer que des formations qualifiantes courtes, ou des formations longues mais module par module. Sur la prospection, les équipes sont aujourd'hui extrêmement mobilisées par les ouvertures de formation, d'autres actions seront envisagées lorsque les choses seront stabilisées.

Questions diverses

Pas de questions diverses.